



Formation Musicale ☐

Instrument ☐ _____

Jardin – Eveil ☐

Tarif : _____ €

Orchestre Extérieurs ☐

Cotisation Timbre : 20 €

INSCRIPTION ECOLE DE MUSIQUE 2026/2027

NOM :

PRENOM :

Date de Naissance : _____ / _____ / _____

Age : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____

VILLE : _____

Tél. Fixe : _____

Tél. Portable : _____

MAIL : _____

@

Coordonnées du ou des responsables légaux de l'enfant

Prénom : _____ Nom : _____ Tél. _____

Prénom : _____ Nom : _____ Tél. _____

Je soussigné(e), _____ autorise le professeur de musique à entreprendre toutes les démarches nécessaires en cas d'accident ou d'urgence.

☐ **Refuse*** d'être photographié ou filmé ☐ **Autorise*** à titre gracieux,

L'Association Familiale de Gasny, Association Sportive et Culturelle dont le siège est situé au 42 rue de Paris, 27620 GASNY, représentée par sa Présidente, Mme Jacqueline RAMEIL,

** A me photographier/me filmer pendant la saison en cours et à utiliser mon image. En conséquence de quoi, et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et aux droits de la personnalité, j'autorise l'Association Familiale (par le biais du professeur de chaque section sportive ou du représentant de chaque section culturelle et musicale) à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies ou vidéos effectuées dans le cadre d'actions d'information et de communication sous toute forme et tous supports - intégralement et/ou par extraits - sans aucune contrepartie financière..*

REGLEMENT INTERIEUR

Les cours reprennent lundi 7 septembre 2026 et se terminent la dernière semaine de juin.

Pas de cours pendant les vacances scolaires de la zone B (Académie de Rouen) et les jours fériés.

Aucun REMBOURSEMENT ne sera effectué à la suite d'un arrêt en cours d'année.

Les personnes accompagnant les élèves mineurs aux différents cours devront **s'assurer de la présence effective du professeur** et ce, afin d'éviter tout accident.

Les cours doivent être suivis régulièrement. En cas d'empêchement, les élèves doivent informer dès que possible le professeur. Les élèves devront également communiquer leur n° de téléphone afin d'être prévenus de toute annulation ou report de cours.

Les cours de formation musicale (solfège) ne concernent que les élèves âgés **de 7 ans** au début de la saison.

Les plus jeunes (dès 4 ans) ont la possibilité de suivre une formation musicale d'1/2 heure adaptée à leur âge : jardin et éveil musicaux. Le professeur pourra éventuellement décider d'un regroupement de niveaux consécutifs afin d'assurer un cours d'une heure hebdomadaire.

Les cours d'instruments concernent les élèves **d'au moins 6 ans**. Néanmoins, suivant la maturité et la motivation de l'élève, le professeur concerné pourra l'accepter dans son cours.

Une réduction de 20 € est accordée pour toutes les familles à partir du 2nd inscrit.

IMPORTANT : Les cours de solfège du niveau « D1 » (débutant 1) au niveau « E2 » (élémentaire 2) sont inclus d'office dans les tarifs.

Seul le présent règlement intérieur est applicable et doit être respecté.

TABLEAU DES REGLEMENTS

Règlement en **1 fois en septembre** ou possibilités de paiement en **4 fois (septembre, décembre, mars et juin)** ou **mensuellement**. La cotisation à l'association familiale devra être payée séparément des cours en septembre.

☐ **J'ai déjà payé** la cotisation du timbre de l'Association Familiale de Gasny de **20 €** (*par an et par famille*), **dans la section**

Cette cotisation représente une participation aux frais de gestion de l'Association.

Règlement effectué en	MONTANT	N° CHEQUE Nom de la Banque	ESPECES MONTANT	Réglé
Septembre Timbre AF	20 €	_____	☐ * 20 €	
Septembre	_____ €	_____	_____ €	
Octobre	_____ €	_____	_____ €	
Novembre	_____ €	_____	_____ €	
Décembre	_____ €	_____	_____ €	
Janvier	_____ €	_____	_____ €	
Février	_____ €	_____	_____ €	
Mars	_____ €	_____	_____ €	
Avril	_____ €	_____	_____ €	
Mai	_____ €	_____	_____ €	
Juin	_____ €	_____	_____ €	
TOTAL	_____ €	_____ Chèques	_____ €	

* Cocher si paiement espèces

Paie ment élève 1	Paie ment élève 2	Paie ment élève 3	Paie ment élève 4	Total paie ment
€	€	€	€	€

La Présidente **J. RAMEIL**

Gasny, le ____ / ____ / ____

Signature

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

20/09/17